



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-20

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 00 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt huit septembre deux mil vingt à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt deux septembre deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absent : Cyrille GOUILLARD

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Demande de soutien financier au titre du FARDA présentée dans le cadre du plan de relance du 2^{ème} semestre 2020

Monsieur le Président rappelle la volonté du conseil municipal de mettre en œuvre, dans le courant du 4^{ème} trimestre 2020, les travaux d'aménagement de voirie de la rue du vieux calvaire sur le territoire de la commune de TINCQUES.

Les travaux, prévus sans renforcement de la structure existante et sans borduration le long de la ligne de chemin de fer, sont estimés à la somme de 40 685,96 € hors taxes et ne seront financièrement supportables qu'en obtenant une aide financière.

C'est la raison pour laquelle il invite chaque membre présent à se prononcer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Entérine, à l'unanimité des membres présents, la proposition qui lui est faite et donne son accord de principe à la mise en oeuvre des travaux d'aménagement de voirie de la rue du vieux calvaire
- Autorise Monsieur le Maire à présenter auprès des services départementaux du Pas-de-Calais un dossier de demande de soutien financier FARDA au titre de l'aide à la voirie communale, dans le cadre du plan de relance du 2^{ème} semestre 2020
- Dit que les crédits nécessaires à la bonne application de la présente décision seront inscrits au budget communal
- Autorise plus généralement Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES